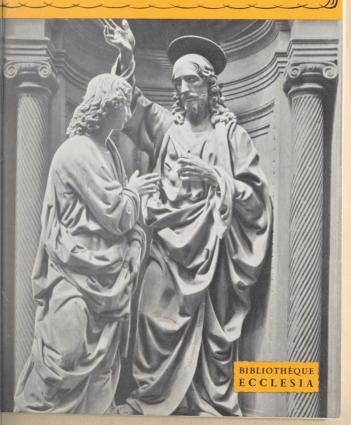
L'ÉNIGME DES STIGMATISÉS

PAR LE DOCTEUR RENÉ BIOT



NIHIL OBSTAT:
Lyon, 20 avril 1955.
L. RICHARD, P. S S.

IMPRIMATUR :
Lugduni, die 28 julii 1955.
† CL. DUPUY,
évêque auxiliaire.

L'ÉNIGME DES STIGMATISÉS

493

16° D 1212 (14)

DL 6 12 1955 1 4 9 1 7

DU MÊME AUTEUR

Le Corps et l'Ame (Coll. Présences, Plon, Paris, 1939), 26e mille. Éditions espagnole, italienne, hollandaise.

Santé Humaine (Coll. Présences, Plon, Paris, 2e édition 1952, 10e mille).

Éditions italienne, espagnole, grecque, hollandaise.

Éducation de l'amour (Plon, Paris, 2º édition 1951, 38º mille). Éditions allemande, espagnole, grecque, hollandaise, italienne, portugaise.

Offensives biologiques contre la personne (Spes, Paris, 1950). Éditions espagnole, hollandaise, italienne.

Au service de la Personne humaine (Éditions de l'U. C. S. S.; Paris, 2º édition 1946).

Édition italienne.

Guide médical des vocations religieuses et sacerdotales, en collaboration avec le Dr Pierre Galimard (Spes, Paris, 2º édition 1952).

Éditions anglaise, espagnole, italienne.

Et Toi... que vas-tu jaire? (Plon, Paris, 1954), en collaboration avec le Dr F. M. Dufour.

Vocation de la Médecine française, Éditions d'Histoire et d'Art, Plon, Paris 1955.

BIBLIOTHÈQUE ECCLESIA 14

DOCTEUR RENÉ BIOT

L'ÉNIGME DES STIGMATISÉS



LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD

18 Rue du Saint-Gothard Paris

Couverture : L'incrédulité de saint Thomas par VERROCCHIO. — Église d'or San Michele à Florence.

Copyright by F. Brouty, J. Fayard et C^{1e}, 1955.

Au Colonel ROULLET.

en témoignage de ma respectueuse affection

AVANT-PROPOS

Je n'ai jamais approché de porteur de stigmates, bien qu'il en existe de nos jours et même assez près d'ici. Je dirai plus loin les raisons pour lesquelles je me suis abstenu; mais je tiens à faire cette déclaration dès la première ligne de cet

essai, afin qu'aucun malentendu ne soit possible.

Que le lecteur ne cherche donc pas dans ces pages des documents inédits sur les faits en question. Ni sur les phénomènes corporels dont il s'agit, ni sur l'état psychique et moral de ceux et celles qui les présentent, ce livre n'apportera de nouvelles descriptions, aucune observation directe et originale : c'est au contraire aux témoignages antérieurement recueillis et publiés que je garde l'intention fermement arrêtée de me référer uniquement.

Intéressé depuis longtemps par cette question, j'ai réuni au fur et à mesure de leurs publications le plus que j'ai pu de livres, d'articles, et je dispose ainsi d'une assez riche documentation; c'est en utilisant ces sources que j'écris aujourd'hui

cet ouvrage.

Il me paraît, en effet, non seulement possible mais même tout à fait désirable que, après ceux qui ont « vu » de leurs yeux des stigmatisés et ont publié leur témoignage, d'autres reprennent

à leur tour les pièces du procès.

S'il est incontestable que les témoins immédiats sont les premiers que l'on doive écouter et que c'est à leurs descriptions qu'il faut d'abord se reporter, il n'en reste pas moins vrai qu'un travail de réflexion s'impose ensuite et que celui-ci peut être correctement entrepris, en se basant sur les documents initiaux.

On ne refuse à aucun médecin le droit de discuter — lors de réunions confraternelles ou dans des articles de revues — les formes plus ou moins caractéristiques de maladie, ou l'efficacité d'un traitement ou la solidité d'une guérison, alors qu'il n'a pas examiné directement et personnellement le sujet, mais en prenant acte des observations publiées par ses confrères. C'est ainsi que procède la science médicale et c'est ainsi qu'elle se développe : il n'y a aucune raison de ne pas adopter la même

attitude dans le problème des stigmatisés.

C'est de cette manière que nous procédons, au Comité médical international de Lourdes institué par Monseigneur THEAS pour juger en second ressort, si l'on permet ce terme emprunté à l'organisation judiciaire, de la nature et de la portée de certaines guérisons retenues déjà par les médecins présents au Bureau d'études médicales fonctionnant sur place. Agissant comme des experts, nous avons à notre disposition les rapports fournis par les praticiens qui ont examiné et soigné le malade avant son pèlerinage, et les certificats établis après la récupération de la santé. Notre rôle est de décider si la maladie a réellement, indiscutablement, été celle que dénomme le diagnostic

antérieur; s'il y a bien guérison vraie, authentique; et si le passage de l'état pathologique à la santé reconquise s'explique par ce que l'on sait des lois biologiques.

La manière dont nous procédons alors ne peut-elle pas être appliquée ici? nous le croyons et c'est ce qui nous décide à

écrire.

Certes, lorsqu'il s'agit de faire acte médical, rien ne remplace le contact « singulier », pour reprendre une fois de plus le mot si justement fameux; et nous avons insisté là-dessus bien des tois, à notre tour, dans des études sur la méthode médicale. Pour le médecin qui engage sa responsabilité dans la direction d'un traitement, ce serait imprudence que de négliger un contact personnel avec le malade : il y a des impondérables qui échapperaient si l'on ne voyait pas le patient, et si l'on ne tenait pas compte de ce que peut révéler sur son état foncier l'ensemble de son comportement, sa manière d'être. Si bien que, dans des cas aussi complexes que ceux dont nous allons nous occuper, ce sont souvent des nuances, intraduisibles par les mots d'un rapport, quelque scientifique qu'il s'applique à être, qui permettent de se faire une idée parfaitement juste de ce qui se passe. Mais il arrive aussi que l'ambiance qui entoure un personnage rende plus difficile une observation impassible et rigoureusement technique. Cette double exigence, ces deux facteurs contradictoires sont justement un des points que nous nous efforcerons de discerner et de délimiter.

Nous ne nous dissimulons pas la difficulté de pareille entreprise; nous avons même le sentiment, au départ, que nous ne satisferons pleinement ni les admirateurs enthousiastes de telle ou telle stigmatisée ni les négateurs irréductibles.

Mais ne serait-ce pas que, justement, et comme le titre de cet essai le rappelle, il subsiste une « énigme » des stigmatisés?

PREMIÈRE PARTIE

LES FAITS

De la masse de documents que l'on possède sur les stigmatisés et des études si nombreuses qui leur ont été consacrées, quelques grandes lignes se dégagent. Elles permettent de dessiner un tableau général des phénomènes, malgré l'extrême diversité des cas particuliers, et de présenter ainsi une description de l'ensemble des phénomènes.

C'est la tâche que, dans son domaine proprement dit, la science médicale poursuit : elle s'efforce de présenter une synthèse des cas cliniques qui, eux, sont strictement individuels. De l'examen de chaque malade marqué de sa singularité, elle élabore la science des « maladies », la nosographie pour l'appeler par son nom aussi rébarbatif que technique.

C'est ce travail qu'il faut d'abord s'efforcer de mener à

bien.

CHAPITRE PREMIER

LE CORTÈGE DES STIGMATISÉS

Ce qui frappe dès l'abord, c'est le nombre des cas de stigmatisation dont l'histoire garde le souvenir. Il s'agit bel et bien d'un cortège, imposant, infiniment plus riche en

personnages qu'on ne s'y attendait.

Lorsque parurent, il y aura bientôt trente ans, les premières études sur la célèbre stigmatisée et voyante de Konnersreuth, Thérèse Neuman (1), de nombreux lecteurs ont pu penser qu'ils étaient placés devant des faits absolument inouïs, des phénomènes totalement neufs.

La réalité est tout autre.

⁽I) Le livre très célèbre de Von Lama est de 1928. La traduction française de M. Roll a paru elle aussi cette année-là sous le titre *Thérèse Neumann*, une stigmatisée de nos jours. Édit. Salvator, Mulhouse.

Sans doute aucun catholique n'ignore que saint François d'Assise a reçu les stigmates; et, pour peu qu'il soit familiarisé avec le déroulement des fêtes liturgiques, il se rappelle que l'Église célèbre ce grand événement le 17 septembre; il a appris aussi que sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse d'Avila ont été elles aussi marquées de signes analogues; mais bien rares sont ceux qui ont une idée exacte de l'importance du nombre des stigmatisés.

Un auteur a justement rendu, à tous ceux qui veulent se documenter sur cette question, le service fort précieux de dresser un dénombrement aussi complet que possible des stigmatisés : c'est le docteur Imbert-Gourbeyre, dans son livre resté longtemps classique et dont les deux tomes s'imposent à l'attention, ne serait-ce que par leur nombre de

pages (I).

On peut dire d'ailleurs que le docteur Imbert-Gourbeyre a consacré sa vie à l'étude de l'ensemble des faits extraordinaires apparus dans l'ambiance religieuse. Il raconte lui-même que, voyageant en Belgique en 1843 — il était né à Riom en 1818 — une occasion lui avait permis d'approcher Louise Lateau, qui fut en son temps aussi célèbre que l'est de nos jours Thérèse Neumann; cela le détermina à se spécialiser en quelque sorte dans ce domaine. Il y apportait son autorité de Professeur à l'École de médecine de Clermont, où il enseigna de 1882 à 1888.

⁽¹⁾ Le titre est à lui seul un document: La Stigmatisation, l'extase divine, les miracles de Lourdes, réponse aux libres penseurs, Bellet, Clermont 1894. Il avait publié une première édition, moins développée, chez Palmé à Paris en 1873. Un second tirage de l'édition a paru chez Bellet en 1908, c'est celui-ci que nous utilisons.

On doit encore à cet auteur une plaquette, l'Hypnotisme et la suggestion, Bloud. Paris, 3º édition 1901.

Il est bien certain que les exigences de la critique sont maintenant autrement rigoureuses que lorsque notre confrère écrivait. Parmi les faits qu'il rapporte un nombre assez grand ne résisterait pas à un contrôle historique implacable. On a cependant intérêt à recourir à son traité, comme à une sorte de dictionnaire. La preuve en est du reste que beaucoup de ceux qui ont écrit après lui sur la question, se sont largement servis de sa documentation, et n'ont pas toujours, hélas, signalé à qui en revient le mérite.

I. La scène évangélique.

Avant de contempler la longue procession de ceux et celles qui portèrent les stigmates il convient de relire d'abord les textes évangéliques dans lesquels saint Luc et saint Jean rapportent comment le Christ a fait valoir la marque des clous et celle du coup de lance comme une preuve irrécusable de son identité. Ces pages du Livre saint sont en effet la référence à laquelle doit se reporter toute étude des faits qui se sont déroulés ultérieurement : sans ce geste solennel du Ressuscité, les phénomènes présentés depuis par tel ou tel personnage mériteraient-ils qu'on y fasse attention?

Saint Luc raconte brièvement la scène. C'est le soir de la Résurrection, les « pèlerins d'Emmaüs » sont venus en hâte annoncer aux onze et à leurs compagnons qu'ils ont vu le Seigneur et l'ont reconnu à la fraction du pain... « Ils parlaient encore, quand Jésus en personne apparaît au milieu d'eux et leur dit : « Paix à vous! » Saisis de stupeur et d'effroi, ils s'imaginaient voir un esprit. Mais il leur dit : « Pourquoi tout ce trouble et pourquoi ces doutes qui s'élèvent en vos cœurs? Voyez mes mains et mes pieds : c'est bien moi! Touchez-moi et rendez-vous compte qu'un esprit n'a ni chair

ni os, comme vous voyez que j'en ai ». Ce disant, il leur montra

ses mains et ses pieds » (1).

Saint Jean donne plus de détails! « Le soir du même jour (2), le premier de la semaine, toutes portes étant closes par crainte des Juifs, là où se trouvaient les disciples, Jésus vint et se tint au milieu d'eux; il leur dit : « Paix soit à vous! » Ce disant, il leur montra ses mains et son côté. Les disciples furent remplis de joie à la vue du Seigneur. Il leur dit encore une fois : « Paix soit à vous! comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie ». Cela dit, il souffla sur eux et leur dit : « Recevez l'Esprit-Saint, ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. »

Thomas, l'un des Douze, appelé Didyme, n'était pas avec eux quand vint Jésus. Les disciples lui dirent : « Nous avons vu le Seigneur! » Il leur répondit : « Si je ne vois à ses mains la marque des clous, si je ne mets le doigt dans la marque des clous et si je ne mets la main dans son côté, je ne croirai

pas. »

« Huit jours plus tard, les disciples se trouvaient à nouveau dans la maison et Thomas avec eux. Jésus vint, toutes portes closes, et se tint au milieu d'eux : « Paix soit à vous! dit-il. Puis il dit à Thomas : « Porte ton doigt ici : voici mes mains; avance ta main et mets-là dans mon côté et ne sois plus incrédule, mais croyant. Thomas lui répondit : « Mon Seigneur et mon Dieu! » Jésus lui dit : « Parce que tu me vois, tu crois, heureux ceux qui croiront sans avoir vu » (3).

⁽¹⁾ XXVI, 36-41, traduction du chanoine OSTY, Bible de Jérusalem, Éd. du Cerf, Paris.

⁽²⁾ Il s'agit du soir même de la Résurrection.

⁽³⁾ XX-19-29 traduction de D. MOLLAT s. j. Bible de Jérusalem. Éd. du Cerf. Paris.

II. Plus de trois cents cas.

Douze siècles s'écoulent. Aucun fait de stigmatisation

n'est signalé.

De l'absence de références durant ce long temps, on n'a pas le droit de conclure qu'il n'ait pas existé de faits de ce genre. On peut cependant penser que, s'il y en avait eu, ils ne seraient pas demeurés inconnus, puisque les cicatrices du Poverello ne sont pas restées longtemps ignorées.

Une phrase célèbre de saint Paul a pu cependant laisser croire à certains auteurs que l'Apôtre des Gentils avait présenté les traces sacrées. On la trouve à la fin de l'Épitre aux Galates : « que désormais nul ne me cause d'ennuis : car je porte en mon corps les marques de Jésus » (1). Les exégètes qualifiés s'accordent à penser que saint Paul veut désigner par ces mots la marque des coups qu'il a reçus comme rançon douloureuse de son témoignage d'appartenance au Christ; mais que le mot dont il se sert — son terme grec est « stigmata » — n'avait pas le sens spécialisé qu'il a revêtu depuis quand on écrit « stigmates », ce qui est la transcription strictement phonétique du grec. Certains autres interprètes voient dans cette phrase la confidence de « stigmates spirituels », c'est-à-dire de souffrances qu'il éprouve en compassion avec le Rédempteur. La question n'est pas résolue.

Survient, en 1224, le miracle de l'Alverne, saint François d'Assise porte désormais sur ses mains et ses pieds les traces des trous de la crucifixion.

⁽¹⁾ Épître aux Galates, VI, 17. Nous citons le texte de la traduction du chanoine Osty. Éd. Siloé, Paris, 1945.

Aussitôt on assiste comme à une explosion : trente et un autres cas sont inscrits dans la liste d'Imbert-Gourbeyre avant la fin du XIII^e siècle; au XIV^e vingt-deux; au XV^e.

vingt-cinq (I).

Et que l'on ne croie pas que les temps modernes ne connaissent pas les mêmes phénomènes et que le développement de l'esprit scientifique et des méthodes critiques les ait fait évanouir : quand notre médecin dresse son bilan, il note vingt-neuf cas pour le XIX^e siècle, auxquels il y aurait lieu d'ajouter, s'il faut en croire certaines pieuses plaquettes, d'autres stigmatisées, telle la Sœur Marie-Marthe Chambon (1841-1907), converse du couvent de la Visitation de Chambéry.

Ainsi le catalogue publié par le professeur de l'École de médecine de Clermont n'épuise-t-il probablement pas le nombre total des faits; il n'en aboutit pas moins à un total de trois

cent vingt et un cas.

Et de nos jours, tout le monde sait qu'il existe des porteurs de stigmates actuellement vivants, certains noms sont dans tous les esprits, Thérèse Neumann, le Padre Pio, sur lesquels on a beaucoup écrit, et d'autres dont la renommée est aussi grande mais à propos de qui l'on a peu publié.

Nous sommes donc en présence d'un nombre de faits considérables, beaucoup plus qu'on ne s'en doute avant

d'avoir regardé d'un peu près les choses.

Cela explique d'ailleurs que le réflexe de l'historien est moins affecté d'émotion que celui d'un témoin direct du phénomène; l'attitude des médecins se colore d'une prudente réserve; et celle des hommes d'Église avertis se garde de tout

⁽¹⁾ Voir aussi Pierre Debongnie. Doct. ès Sc. hist.: Essai critique sur l'histoire des stigmatisations au Moyen Age, Études Carmélitaines, octobre 1936.

empressement. Les uns et les autres, si on poussait une investigation dans les structures profondes de leur comportement, diraient peut-être : « sans doute ce que vous m'affirmez est extra-ordinaire, mais loin d'être inouï », et sans manquer de respect envers les personnes elles-mêmes, dont la valeur morale ne saurait être suspectée, certains ajouteraient : « on en a vu bien d'autres, attendons la fin ».

III. Proportion des cas masculins.

Le catalogue général des cas connus, tel qu'il a été dressé par le D^r Imbert-Goubeyre en tête de son ouvrage, aboutit, nous venons de le voir, à un total de 321.

Sur ce chiffre on dénombre 41 hommes et 280 femmes.

Soit donc I cas masculin pour 7 féminins.

On devine aisément quel argument pourront tirer de ce fait les adversaires d'une interprétation surnaturelle de la stigmatisation : bornons-nous pour le moment à l'enregistrer tel qu'il est.

IV. Répartition géographique et appartenance à des familles spirituelles.

L'examen du répertoire général auquel nous nous référons révèle la plus grande diversité sur ce point, il n'y a pas d'exclu-

sivité ni pour les pays ni pour les ordres religieux.

Si l'on en croît le Dr Imbert Gourbeyre, la répartition géographique s'établit ainsi : 229 stigmatisés en Italie, dont 10 en Sicile; 70 en France, 47 en Espagne, 33 en Allemagne, 15 en Belgique, 13 au Portugal, 5 en Suisse et autant en Hollande, 3 en Hongrie, 1 au Pérou.

C'est ainsi que les premiers noms retenus après la mort

de saint François, survenue en 1226, sont ceux d'habitants de la Frise, de l'Alsace, du Brabant, de la Saxe, du Limbourg

belge, du Portugal, de Hongrie...

Le premier franciscain qui ressent à son tour les douleurs de la Passion, et sans stigmates apparents d'ailleurs, le bienheureux Conrad d'Ascoli n'apparaît que le dix-septième sur la liste de ceux et celles qui, après la mort du Poverello, reçurent les marques du Crucifié. Des seize cas qui le précèdent, aucun n'appartenait à l'Ordre des Frères mineurs. On y trouve au contraire et tout d'abord un obscur ermite, le bienheureux Dodon de Hascha, prémontré au dire des Bollandistes, dominicain selon d'autres auteurs, qui mourut tragiquement en 1231, sous les pierres de son ermitage. On découvrit alors sur ses mains et son côté des plaies comparables à celles du Sauveur. Nul n'en avait jamais rien su de son vivant.

Après lui vient un dominicain, Boland, qui fut prieur du couvent de Strasbourg. Puis ce sont plusieurs autres frères prêcheurs. Suivent des cisterciennes : sainte Lutgarde, né à Tongres en Brabant en 1171 et morte en 1246; Catherine Perez de Carvallo, du monastère de Castro au Portugal. Ensuite, c'est le tour d'une clarisse, la bienheureuse Marguerite Colonna, noble romaine qui refusa de se marier, reçut la faveur de fiançailles mystiques, garda durant sept ans le stigmate du côté et mourut en 1284.

Au total parmi les familles spirituelles on trouve 109 cas dans l'Ordre de Saint-Dominique, 102 chez les Franciscains dont près d'un quart de clarisses; 14 carmes ou carmélites, 14 ursulines, 12 visitandines, 8 de l'Ordre de Saint-Augustin, 3 jésuites et quelques cas isolés dans telle ou telle congrégation.

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX° siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

1

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia

– Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit –

dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

